

Un projet socialiste pour le Sport



Le sport, s'il est considéré par beaucoup comme une activité résiduelle comparé à l'activité sociale, au développement éducatif, culturel ou économique, constitue un enjeu d'importance car il est à la fois un vecteur d'éducation, de formation, d'intégration et d'insertion pour beaucoup de jeunes exclus du système éducatif traditionnel

Insuffisamment pris en compte dans les lois de décentralisation de 1982, un projet de loi réformant la loi du 6 juillet 1984 sur le sport sera présenté prochainement au Conseil des Ministres. Il doit avoir notamment pour but de clarifier les compétences entre les collectivités locales. La Commission Nationale Sport du Parti Socialiste ⁽¹⁾ réunie le 6 février s'est, par ailleurs,

prononcée, à l'unanimité, pour que soit traité le problème du sport professionnel par des dispositions législatives spécifiques. Il y a urgence à statuer puisque les lois Pasqua actuellement en vigueur n'autorisent plus le versement de subventions par les collectivités territoriales au 1^{er} janvier 2000 aux groupements sportifs, SEM (société d'économie

mixte locale) ou SOS (société à objectif sportif).

Convaincue, comme je l'ai toujours été que le sport à Rennes (50 000 pratiquants, licenciés, 276 clubs) ou en Ile-et-Vilaine (230 000 pratiquants, licenciés, 2 200 clubs, 52 comités départementaux) ne doit pas échapper au choix de société auquel nous sommes aujourd'hui confrontés, j'ai constamment milité pour que le sport ait toute sa place dans la vie de nos concitoyens.

C'est le sens de mon action au sein de la Commission Nationale Sports du Parti Socialiste à laquelle j'ai adhéré en 1983 pour que les valeurs humanistes et citoyennes et l'utilité sociale et culturelle soient non seulement reconnues mais réaffirmées.

Le Bureau National du Parti Socialiste a approuvé le 15 septembre dernier un «projet socialiste pour le sport» élaboré par la commission nationale en charge de secteur. Ce projet s'articule autour des principaux points suivants :

- La nécessité d'une approche politique du sport.

Avec plus de 30 millions de pratiquants dont 13 millions de licenciés dans plus de 170 000 associations animées par plusieurs milliers d'éducateurs professionnels et près d'un million de bénévoles, le sport est devenu un secteur important de la vie économique et sociale de notre pays. Seule une volonté politique forte peut préserver et promouvoir les valeurs que l'on prête au sport en terme d'égalité d'accès, d'éducation, de culture, d'éthique, de respect de soi et d'autrui, de solidarité et de citoyenneté.

- Les principaux axes d'une politique socialiste du sport.

(1) la commission plénière comprend 74 membres, l'exécutif est composé de 27 membres



Jeannine HUON

Adjointe au Maire
de Rennes
Conseiller Général 35
Député Suppléant

Née le 8 février 1943
à Rennes (35)
Cadre Administratif (ER)
Mariée, 3 enfants.

Activités :

- 1983 :
Conseillère Municipale déléguée
aux Sports.
Conseillère du District.
- 1985 :
Présidente du Syndicat Intercommunal du Golf de l'Agglomération Rennaise (SIGAR).
- 1988 :
Député suppléant
Conseiller Général d'I.-et-V.
- 1989 :
Adjointe au Maire de Rennes
chargée des Sports.
- 1990 :
Présidente de la SEM du Stade Rennais Foot-ball Club.
- 1994 :
Réélue au Conseil Général d'I.-et-V. et membre de la Commission Permanente.
- 1995 :
Adjointe au Maire de Rennes
chargée des Relations Extérieures et des Grands Evénements sportifs.

Distinctions :

- Officier des Palmes Académiques.
- Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports.
- Médaille Pénitentiaire.
- Médaille de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Réhabiliter le service public du sport.

Si l'Etat doit naturellement conserver ses missions essentielles en matière d'emploi et de formation, de soutien à la vie associative, de sport de haut niveau, de régulation économique et de protection de l'usager, il importe cependant aussi de clarifier et de préciser les compétences respectives des collectivités territoriales et des fédérations sportives, dans la mise en œuvre des politiques publiques du sport.

Dans ce contexte, l'approche européenne de la politique du sport ne saurait se limiter à ces

dividu et de développement de la citoyenneté. Les pouvoirs publics, en liaison avec le mouvement sportif, doivent donc assurer pleinement leurs responsabilités dans le dispositif d'accès à l'élite de formation et d'insertion des athlètes mais aussi en matière de respect de l'éthique sportive et de lutte contre les dérives qui la menacent (dopage, affairisme, corruption).

Maintenir une indispensable fonction de régulation économique et sociale dans le domaine du sport.

Les rapports entre les finance-



seuls aspects économiques ou marchands.

Renforcer le soutien à la vie associative.

Historiquement réduit à l'organisation de compétitions, le concours des fédérations sportives à la mission de service public doit désormais concerner prioritairement le développement de la fonction humaniste et citoyenne du sport.

Le fonctionnement démocratique des institutions sportives et la parfaite transparence de la gestion des moyens publics qui leur sont alloués, ne peuvent que contribuer à leur rayonnement et à leur représentativité.

Conforter l'exemplarité du sport de haut niveau.

Ainsi que l'actualité récente l'a montré, l'excellence sportive possède d'incontestables aspects d'exemplarité sociale, lorsqu'elle est conçue comme un moyen de promotion de l'in-

ments publics et privés du sport ne peuvent se réduire à une logique de privatisation des bénéfices et de socialisation des déficits. La gestion du spectacle sportif et du sport professionnel doit évoluer vers des entreprises de droit commun. Les financements publics doivent être prioritairement affectés à la fonction sociale du sport. En outre, nous souhaitons l'instauration d'une démarche de mutualisation des ressources télévisuelles et publicitaires au profit du développement et de la démocratisation des pratiques.

Promouvoir la fonction citoyenne du sport.

Activité accessible à toutes les catégories de citoyens, le sport constitue un remarquable outil d'intégration, de lutte contre les inégalités et de renforcement de la cohésion sociale.

Sans pour autant négliger les autres publics, un effort tout par-

ticulier s'impose en direction des enfants et des jeunes qui doivent y trouver non seulement des offres de pratiques mais aussi des moyens de responsabilisation, leur permettant de participer à la construction de la société de demain.

Contribuer activement à la politique de l'emploi.

Les métiers du sport représentent un gisement d'emplois non négligeable dont l'exploitation est perturbée par des dispositions réglementaires archaïques et souvent corporatistes. Il convient donc d'intégrer ce secteur dans le droit commun du travail et d'engager une dynamique publique de formation associant tous les ministères, collectivités et institutions concernées, pour contribuer à la lutte contre le chômage et à l'amélioration qualitative des pratiques.

Il a, par ailleurs, été décidé l'organisation d'un colloque «sport et Europe» à Paris, le 5 mai prochain, centré autour de quatre thèmes :

- Santé et dopage ;
 - Emploi et formation ;
 - Spectacle sportif et sport professionnel ;
 - Sport et environnement.
- D'autres sujets pourront être abordés soit en ateliers, soit lors de l'allocution de clôture prononcée par Lionel Jospin ou François Hollande.
- les grands principes fondamentaux d'une politique européenne du sport ;
 - l'harmonisation ou le rapprochement des politiques nationales ;
 - la fonction sociale et citoyenne des politiques publiques du sport ;
 - les relations avec les organisations sportives internationales ;
 - le sport de haut niveau ;
 - la place de l'éducation physique et sportive et du sport scolaire dans une dynamique de réduction des inégalités et d'apprentissage de la citoyenneté ;
 - les programmes de recherche et d'échanges sportifs.

Jeannine HUON